

11 janvier 2011

Projet Phare P 09-3-0

Politiques sociales et comportements des ménages

Carole Bonnet, Olivier Thevenon

Co-responsables : Carole Bonnet et Olivier Thévenon

6 Chercheurs INED : Olivia Ekert-Jaffé, Laurent Gobillon, Lionel Kesztenbaum, Ariane Pailhé, Delphine Remillon, Anne Solaz.

1 post-doctorant : Angela Luci

1 chercheur associé : Marie-Thérèse Letablier (Université Paris 1)

13 chercheurs d'autres institutions françaises : Olivier Baguelin (Centre d'étude des politiques économiques, Université d'Evry), Magali Beffy (Crest, Insee), Samia Benallah (CNAV et CEE), Pierre Courtioux (EDHEC), Guillaume Destré (Conseil d'Orientation des Retraites), Marco Geraci (Conseil d'orientation des retraites), Carine Milcent (University CNRS-PSE), Claire El Moudden (CREM, Université de Caen), Jean-Michel Hourriez (Crest, INSEE), Antoine Math (IRES), Jérôme Bourdieu (INRA-LEA), Gilles Postel-Vinay (INRA-LEA et EHESS), Isabelle Terraz (Université de Strasbourg).

4 chercheurs étrangers : Willem Adema (OCDE), Maria Huerta (OCDE), Anna Matysiak (Université de Varsovie), Daniele Vignoli (Université de Florence).

Depuis 1945, les fonctions d'assurance sociale et d'assistance des systèmes de protection sociale ont pris une importance croissante dans la plupart des pays développés. La France n'échappe pas à cette tendance générale. Ainsi, en 2008, près de 28 % du PIB, soit 527 milliards d'euros sont consacrés aux quatre grands types de risques « sociaux » que sont ceux liés au chômage, à la maladie, au passage à la retraite et à la famille.

Les politiques sociales ont régulièrement connu des modifications depuis leur mise en œuvre. Cependant, depuis quelques années, la nécessité de leur évaluation est devenue plus pressante, dans un contexte financier plus contraint. Plusieurs évolutions démographiques actuelles et projetées nécessitent en effet de profondes adaptations de l'intervention publique. D'une part, le vieillissement de la population place au centre de cette intervention les questions relatives à l'évolution du système de retraite, à l'activité des seniors, à la prise en charge des personnes âgées dépendantes mais aussi au soutien à la fécondité et à la conciliation entre travail et vie familiale. D'autre part, la diversification des modes de vie à l'âge adulte sous l'effet de la hausse des ruptures d'union, du développement des recompositions familiales ou encore de la diversification des formes de vie en couple amène à devoir repenser et même innover dans les formes de protection et d'assistance nécessaires à ces groupes de population.

L'objectif de ce projet Phare est d'analyser les relations entre ces évolutions socio-démographiques et les politiques sociales. Ceci amène à considérer plusieurs questions relatives à la fonction de ces politiques. On peut s'interroger sur les objectifs de l'action publique, sur le moment auquel l'État doit intervenir, et sur les formes de cette intervention. On doit aussi considérer les effets de cette intervention sur le système économique et les populations plus ou moins directement concernées. L'ambition de ce projet est ainsi double. Il s'agit, d'une part, d'analyser la pertinence des politiques mises en œuvre, en examinant tant la cohérence de leurs objectifs, leur adéquation aux évolutions démographiques et sociales que leur effectivité. Cela conduira notamment à expliciter des logiques qui sont parfois implicites. D'autre part, nous étudierons les effets de ces politiques sur les comportements démographiques et économiques (fécondité, activité, épargne, ...). Il s'agit alors d'identifier leurs effets directs et indirects, qu'ils se situent aux niveaux micro ou macro, et en tenant compte des éventuelles interactions pouvant exister entre ces deux niveaux. L'intention est ainsi de contribuer aux débats portant sur la pertinence des politiques, la cohérence de leurs objectifs et la connaissance des facteurs pouvant en améliorer l'effectivité et l'efficacité.

Les quatre axes de ce projet sont constitués de quatre grands domaines des politiques sociales. Tout d'abord, les politiques d'aides aux familles, visant à améliorer leur bien-être matériel et à favoriser la conciliation entre travail et vie familiale ; les politiques de retraite étudiées ici en lien avec les comportements d'épargne et d'accumulation patrimoniale mais aussi dans leurs dispositifs de prise en compte de la famille ; les politiques de santé, avec un accent particulier sur le rôle du mode de financement des hôpitaux dans le traitement de certaines pathologies ; enfin, les politiques d'indemnisation du chômage et une analyse des interactions existantes avec les solidarités privées et l'impact sur la pauvreté.

Les travaux présentés dans ce projet phare mêlent approche historique, analyse de la situation actuelle et prospective. Ils reposent à la fois sur des approches individuelles, de couple (analyse des décisions intrafamiliales) mais aussi plus macroéconomiques. Les méthodes utilisées sont diverses, de l'économie expérimentale aux méthodes économétriques usuelles, en particulier celles destinées à l'évaluation des politiques publiques proprement dite, sans oublier le développement de modèles de microsimulation, indispensables dès lors que l'on souhaite traiter des conséquences redistributives des politiques sociales ou de leurs conséquences plus générales à long terme.

LES POLITIQUES FAMILIALES EN FRANCE ET DANS LES PAYS INDUSTRIALISES : VARIETE ET IMPACT SUR LA CONCILIATION EMPLOI-FAMILLE

Les politiques familiales poursuivent une multiplicité d'objectifs : i) accompagner le désir d'enfants ou inciter à une forte fécondité ; ii) aider le développement cognitif et social de l'enfant ; (iii) soutenir le développement de l'emploi des femmes et la conciliation emploi-famille ; (iv) réduire les inégalités « horizontales » et lutter contre la pauvreté ; (v) promouvoir l'égalité entre les sexes sur le marché du travail, dans la sphère domestique, et vis-à-vis des droits sociaux. Toutefois, ces objectifs sont combinés de façon très variable selon les pays. Les politiques mises en œuvre et les dispositifs institutionnels qui leur sont associés diffèrent fortement. Dans ce contexte, cet axe de recherche a pour objectif principal de comparer les politiques menées en Europe en faveur des familles, du point de vue de leurs fondements et des instruments qui les composent. Il s'agit, en outre, d'analyser l'impact de ces politiques sur l'activité des parents, leur bien-être subjectif et leur comportement de fécondité, en relation avec d'autres projets phares. On cherchera, en outre, à évaluer le coût et les bénéfices financiers que pourraient induire une réforme des modes d'accueil de la petite enfance en France.

LA VARIETE DES POLITIQUES D'AIDES AUX FAMILLES : DIFFERENCES DE FONDEMENTS ET/OU D'INSTRUMENTS ?

Le premier axe de recherche développé ici concerne les fondements des politiques familiales et leurs relations aux objectifs évoqués ci-dessus. Un premier travail mené à son terme durant l'été 2010 s'est appliqué à comparer les formats des politiques en faveur des familles existant en Europe et dans les pays de l'OCDE, en tenant compte des différents instruments de ces politiques : moyens financiers, droits en matière de congé et offre de service d'accueil des jeunes enfants. L'exploitation de la base de données OCDE à laquelle contribue Olivier Thévenon a permis d'identifier différents « modèles » de politiques familiales, présentés dans un article à paraître.

Un prolongement de ce travail est prévu afin de mieux comprendre l'évolution des politiques familiales au cours des dernières décennies. Pour cela, un premier travail est entrepris afin d'analyser quelles ont été les évolutions majeures des politiques de congé parental ayant eu lieu dans les pays de l'OCDE depuis les années 1970s. Ce travail prend appui sur l'information collectée par l'OCDE sur les évolutions annuelles des droits en matières de congé maternité, paternité et parental. Ce travail sera présenté au Réseau « International Network on Parental Leave Policies », animé par Peter Moss, dont O. Thévenon est membre.

Par ailleurs, l'ensemble d'information collectée sur l'évolution des politiques familiales depuis le début des années 1980s sera analysé pour analyser dans quelles mesure les évolutions et les différences entre pays tiennent à des différences de structures de la population (ou des évolutions différentes de ces structures) ou à des différences de types de politiques. Une proposition de communication sera soumise à la prochaine conférence de l'Espanet (réseau européen de recherche sur les politiques sociales).

Enfin, la complexité des politiques familiales provient de la multiplicité des objectifs qui sont partiellement compatibles, mais entre lesquels il faut parfois arbitrer. Un article discutant la nature des arbitrages possibles, et des configurations de politiques qui en découle a été rédigé par Angela Luci et O. Thévenon et soumis à une revue à comité de lecture.

LES POLITIQUES FAMILIALES APRES LA CRISE ECONOMIQUE

Un autre axe de recherche examinera quel a été l'impact de la crise économique sur les politiques familiales, en matière de dépenses y étant consacrés, et de restructuration des modes d'intervention. Olivier Thévenon quelle a été l'évolution des politiques familiales après la crise en France et comparerons cette évolution avec celles observées dans les autres pays de l'OCDE. Ce travail sera réalisé en collaboration avec l'OCDE qui mettra pour cela à disposition des questionnaires reçus sur la restructuration des politiques. Une communication sera soumise aux prochaines journées de l'Association d'Economie Sociale et à Espanet.

CONCILIATION VIE FAMILIALE-VIE PROFESSIONNELLE ET BIEN-ETRE EN EUROPE

Depuis une vingtaine d'années, l'augmentation de la productivité, de la flexibilité et la diversification des modes de travail se sont souvent accompagnées d'une intensification du travail. Combiner emploi et vie familiale peut devenir plus difficile, notamment pour les femmes, et influencer la qualité de vie. Mais cette conciliation entre famille et travail peut-être facilitée par les politiques publiques, notamment familiales. Anna Matysiak (Université de Varsovie), Ariane Pailhé, Anne Solaz et Daniele Vignoli (Université de Florence) analysent en quoi une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle contribue au bien-être général. Ils étudient en particulier en quoi la relation entre le bien-être et le conflit famille-travail varie selon le contexte institutionnel. Pour cela ils conduisent une analyse comparative entre 27 pays européens et développent une typologie de pays, construite à partir de la situation en termes de politiques familiales, de la structure du marché du travail, des normes de genre et du niveau de vie. Les données mobilisées sont celles de l'European Quality of Life Survey de la Fondation de Dublin. Un article est en cours de rédaction et sera soumis dans l'année dans une revue internationale à comité de lecture.

Par ailleurs, Ariane Pailhé et Anne Solaz analyseront l'effet des politiques d'entreprise en France sur la satisfaction des salariés au travail et en matière de conciliation emploi-famille. La stabilité de la politique familiale et la variété de ses instruments sont souvent mises en avant pour expliquer le niveau de fécondité et la relativement bonne conciliation entre famille et travail en France. On se propose d'étudier ici, non pas les prestations et aides mises en place par les pouvoirs publics, mais celles que peuvent proposer les employeurs pour aider leur salariés à combiner famille et travail. Certaines de ces mesures peuvent être financées partiellement par l'Etat (par exemple le crédit d'impôt familles introduit en 2004).

On analyse plus particulièrement l'effet des pratiques des entreprises sur le niveau de satisfaction quant à la conciliation famille-travail et à la satisfaction dans l'emploi. La double configuration de l'enquête Familles et employeurs permet d'utiliser des variables originales sur l'environnement de travail du salarié telles que le taux de féminisation de l'établissement, la politique de temps partiel, les mesures prises par l'établissement visant à aider les salariés à concilier la vie familiale et professionnelle. Une typologie des pratiques family-friendly des entreprises est d'abord établie puis introduite dans les régressions sur le niveau de satisfaction. Un premier article a fait l'objet d'un chapitre d'ouvrage. Il sera développé pour être soumis à une revue internationale à comité de lecture en 2011.

LE DEVELOPPEMENT DES MODES DE GARDE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS : UN INVESTISSEMENT RENTABLE ?

Le développement des modes d'accueil de la petite enfance est souvent mis en avant car, outre ses effets potentiellement positifs sur le développement cognitif et social des enfants, il permet aux parents de concilier travail et vie familiale, et peut ainsi contribuer à l'augmentation des taux d'activité féminin. Les dépenses collectives en matière de garde d'enfants sont alors considérées comme un investissement dont la rentabilité se mesure à l'aune de l'effet induit sur les taux d'activité féminin et sur la croissance économique.

Le « bénéfice » économique qui peut être attendu d'un tel investissement est, tout d'abord, analysé pour le cas français par Pierre Courtioux et Olivier Thévenon au moyen d'un modèle de microsimulation dynamique qui vise à « simuler » l'effet des aides en matière de garde sur les trajectoires d'emploi des hommes et des femmes. Le modèle doit être développé désormais afin de mieux prendre en compte la différenciation des comportements en matière de fécondité et d'étudier l'impact de différents scénarios de garde sur l'investissement nécessaire en modes d'accueil. Ce travail devrait donner lieu à un article soumis à publication dans le courant de l'année 2011.

PENSIONS ALIMENTAIRES, PRESTATIONS COMPENSATOIRES ET INEGALITES DE NIVEAU DE VIE APRES LE DIVORCE

La forte croissance des ruptures d'union (hors veuvage) est une des modifications des comportements sociodémographiques les plus importantes dans de nombreux pays depuis une trentaine d'années. Ce phénomène a donné lieu à une littérature étrangère fournie sur les conséquences économiques du divorce, centrée sur la variation de niveau de vie des hommes et des femmes suite à la séparation. Les résultats concluent à une baisse de niveau de vie pour les femmes et à une stagnation voire une hausse pour les hommes, les résultats variant entre pays mais aussi pour un même pays, d'une étude à l'autre. D'autres travaux se sont intéressés à l'impact de la séparation sur l'offre de travail, les deux étant bien évidemment liées. La participation au marché du travail assure en effet en général une des sources de revenu les plus importantes, pouvant ainsi limiter la baisse de ressources lié à la perte de revenu du conjoint ainsi que le versement de transferts publics. Peu de travaux sont disponibles pour la France sur ces deux points. Dans un article récent, Carole Bonnet, Anne Solaz et Elisabeth Algava (2010) ont étudié les modifications de la trajectoire professionnelle suite à la séparation. Les résultats montrent un risque accru et significatif de chômage après la séparation pour les hommes séparés relativement à ceux restés en couple et un retour important sur le marché du travail des femmes séparées qui étaient inactives avant la séparation. Cette reprise est fortement influencée par le nombre et l'âge des enfants au moment de la rupture, de manière plus marquée que pour celles en couple. Cette recherche sera poursuivie par Carole Bonnet et Anne Solaz sur l'aspect niveau de vie, par une analyse du rôle des pensions alimentaires et des prestations compensatoires et de leur mécanisme d'attribution. A la fois transferts privés mais régies par une décision de justice, elles ne répondent à aucun barème explicitement défini, même si les juges peuvent s'appuyer sur certaines grilles (échelle d'Oxford ou de l'OCDE). Suivant ici les travaux de Sofer et Sollogoub (1992) et de Bourreau-Dubois *et al.* (2005) sur les pensions alimentaires pour les enfants, nous nous attacherons à rendre explicite et à évaluer le barème appliqué lors de l'attribution des prestations compensatoires. Il s'agirait aussi de recueillir des informations sur le niveau de vie après divorce, sur lequel on a peu d'éléments en raison de l'insuffisance des données d'enquête. Ce projet s'appuierait, après expertise et accord, sur les données des enquêtes Revenus Fiscaux et éventuellement, des données du Ministère de la Justice.

LES POLITIQUES DE RETRAITE : INTERACTIONS AVEC LES COMPORTEMENTS D'ÉPARGNE ; PRISE EN COMPTE DE LA FAMILLE ET GÉNÉROSITÉ DES SYSTÈMES DE RETRAITE

ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS D'ÉPARGNE ET ACCUMULATION PATRIMONIALE

L'étude des liens entre comportements d'épargne et systèmes de retraite public a donné lieu à une littérature fournie depuis les travaux fondateurs de Feldstein (1974), même si la question d'une éventuelle substitution entre épargne privée des ménages et pension de retraite publique n'est pas tranchée. Ce premier axe de travail sur les

politiques de retraite s'intéresse à la fois à l'accumulation et au stock de patrimoine, variable souvent moins étudiée mais pour laquelle se développe un intérêt croissant. Étudier la richesse des ménages répond à plusieurs attentes. La première est la volonté d'enrichir les travaux sur les inégalités. Comme l'ont montré Baclet et Raynaud (2008), les résultats des études des inégalités et de la pauvreté sont modifiés dès lors que l'on prend en compte les loyers imputés et les revenus du patrimoine financiers. L'autre raison, qui est liée, tient au fait que le stock de patrimoine donne une indication sur le flux de consommation future et l'absorption de « chocs » de ressources qu'il peut permettre (veuvage, dégradation de l'état de santé et besoins accrus de services, désindexation des pensions de retraite), pouvant ainsi conduire à des inégalités entre retraités et à la définition d'une population vulnérable car pauvre en revenus mais aussi en patrimoine. Enfin, on peut s'interroger sur le rôle croissant que pourrait jouer ce patrimoine à la fois sur le niveau de vie des retraités dans un contexte de baisse des taux de remplacement mais aussi sur leurs comportements de départ.

Instauration du système de retraite public et impact sur l'épargne

La fin du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle, en France, en Europe et, dans une moindre mesure, aux Etats-Unis, constituent une période singulière eu égard à l'accroissement colossal des dépenses publiques qui s'y produit¹. Une partie considérable de cet accroissement est liée à la mise en place, plus ou moins progressive selon les pays mais toujours très rapide, de systèmes de retraite universels. Ils constituent la forme d'aide publique dont la création a sans doute les conséquences les plus considérables². Cependant, les modalités concrètes de leur apparition restent encore peu étudiées, tout comme les conséquences de leur rapide développement, qui font l'objet d'âpres débats, entre les travaux qui affirment que l'apparition de comportements d'épargne et les choix de départ en retraite précèdent l'invention et l'essor des systèmes de retraite (Carter et Sutch, 1996) et ceux qui considèrent que l'industrialisation a conduit à une paupérisation massive des plus vieux (Lee, 1998).

Les travaux effectués par Jérôme Bourdieu, Lionel Kesztenbaum et Gilles Postel-Vinay sur la France au XIXe siècle et au début du XXe siècle se situent dans cette seconde perspective. Deux premiers articles (Bourdieu et Kesztenbaum, 2009 ; Bourdieu, Kesztenbaum et Postel-Vinay, 2009) s'intéressent à la situation financière des plus âgés durant cette période. Ils montrent simultanément la très grande précarité des plus de soixante ans –moins de la moitié d'entre eux disposent d'une épargne suffisante pour leur vieillesse– et l'avantage que possèdent ceux qui touchent une retraite. Ces résultats confortent l'idée que les personnes âgées ne possédaient pas ou peu de possibilités individuelles d'assurer leur subsistance. De là le développement accru et la transformation des ressources collectives qui constituent le cœur du projet.

Le travail s'oriente maintenant vers une double piste : d'une part développer l'étude des systèmes de pension et caractériser les conditions de leur

¹ Pour une analyse raisonnée de cette évolution, voir Lindert, 2004.

² Sur les autres formes d'assistance et la mise en place d'un large système de protection sociale, nous renvoyons au projet phare 11-1-6.

appariation et, d'autre part, analyser l'interaction entre la pension de retraite et une autre forme importante d'assurance pour les vieux jours, la famille.

L'enjeu ici est à la fois de saisir les motivations qui président à l'adoption et à la généralisation de systèmes de pension et de préciser comment cette évolution influence les comportements des individus. Pour répondre à ces questions, Jérôme Bourdieu, Lionel Kesztenbaum et Gilles Postel-Vinay mobilisent les données de l'enquête Tra issues des sources fiscales qu'ils ont appariées avec des informations sur les pensionnés de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Ils disposent ainsi, pour un large échantillon d'individu observés entre 1820 et 1940, de nombreux renseignements sur leur situation familiale, sur leur richesse mais aussi sur le niveau de leur pension, pour ceux qui en reçoivent une.

Une seconde piste importante est le soutien familial, son évolution au cours du temps et ses transformations sous l'effet des changements socio-économiques. Il s'agit tout d'abord de déterminer si le soutien familial est conditionnel aux ressources économiques dont disposent les personnes âgées, ou au moins s'il est différencié selon celles-ci. Ensuite, nous chercherons à savoir ce qui se passe lorsqu'une nouvelle ressources, les pensions, apparaît et est mise à profit par les individus. Une première entrée est la corésidence : en ajoutant aux données de l'enquête Tra sur les pensions et la richesse, les données du recensement, il nous sera possible de voir avec qui résident les personnes âgées selon leurs ressources. Ainsi, nous pourrions déterminer si ces dernières permettent une indépendance accrue ou au contraire garantissent un meilleur accès à l'aide familiale.

Comportements d'accumulation patrimoniale sur le cycle de vie

On dispose de peu de travaux en France sur les comportements d'épargne sur cycle de vie et en particulier sur une éventuelle désaccumulation aux âges élevés. La théorie du cycle de vie, dans sa version de base, indique que les ménages devraient accumuler de la richesse jusqu'aux âges de la retraite puis désaccumuler régulièrement pour atteindre une richesse nulle au moment du décès, et ce, afin de maintenir le niveau de consommation malgré la chute de revenus engendrée par le passage en retraite. Les données ne confirment pas cette version basique. D'autres modèles ont alors tenté de comprendre les raisons, en introduisant les donations (Kotlikoff and Summers, 1981), l'incertitude sur la durée de vie (Davies, 1981), ou encore l'épargne de précaution (Zeldes, 1989) (dépenses de santé et de dépendance). Peu de travaux empiriques existent sur données françaises, à l'exception de Boissinot et Friez (2006), sur les données de l'enquête Budget des Familles ou Lollivier et Verger (1996) à partir de l'enquête Actifs Financiers 1992, les deux articles concluant à une désaccumulation limitée ou même une absence de désaccumulation pendant la période de retraite.

S'inscrivant dans la continuité de ces travaux, Carole Bonnet et Magali Beffy, à l'aide d'une décomposition âge, période, cohorte, mettent en évidence l'absence de désaccumulation, durant la période de retraite. Pour cela, les enquêtes Actifs Financiers 1986 et 1991-1992 et les enquêtes Patrimoine 1997-1998 et 2003 ont été harmonisées de manière à constituer un pseudo-panel. Les travaux se poursuivent, en particulier par l'ajout des données de l'enquête Patrimoine 2009, bientôt disponibles. Il s'agit aussi de faire la distinction dans le patrimoine total entre le patrimoine immobilier et le patrimoine financier, les deux répondant à des logiques d'accumulation différentes. Enfin, une attention particulière sera portée aux disparités entre générations en identifiant des effets cohorte. Ce travail est complémentaire de celui qui sera effectué dans le cadre de l'ANR « Inégalités entre générations, cycle de vie et chocs économiques : une perspective de longue période », acceptée en Août 2010.

Ces travaux devraient par la suite permettre d'introduire un module simplifié de patrimoine dans le modèle de microsimulation dynamique Destinie. Ce modèle développé à l'INSEE, au sein de la Division Redistribution et Politiques Sociales, permet de projeter à l'horizon 2050 les trajectoires économiques et démographiques d'un échantillon de 50 000 individus représentatifs de la population française (Sédillot et Walraet, 2003). Cet outil a été utilisé dans de nombreux travaux, en particulier sur l'évaluation des réformes de retraites (1993 et 2003), selon différentes dimensions (le sexe, les qualifications), au niveau micro et macroéconomique. Une nouvelle version est en cours de construction et de validation. L'introduction d'un module consacré au patrimoine dans cette nouvelle version répond à plusieurs attentes. En effet, cette donnée semble indispensable dès lors que l'on aborde la question de l'évolution du niveau de vie des retraités, dans un contexte de baisse des taux de remplacement, des comportements de départ en retraite (qui peuvent être influencés par le niveau de richesse détenue) ou encore des inégalités au sein ou entre générations, certaines ayant pu bénéficier de périodes plus ou moins propices à l'accumulation d'un patrimoine financier et immobilier.

COMMENT ADAPTER LES DISPOSITIFS DU SYSTEME DE RETRAITE TENANT COMPTE DE LA FAMILLE AUX EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES, SOCIOLOGIQUES ET ECONOMIQUES ?

La prise en compte de la famille par le système de retraite s'est construite progressivement depuis l'instauration des systèmes de retraite (Brocas, 2004). Elle est double. Certains avantages de retraite sont liés à la présence d'enfants, d'autres à celle d'un conjoint. De nombreux débats sont aujourd'hui en cours concernant les droits familiaux et conjugaux, qui représentent 20 % des dépenses totales de retraite en 2006 (COR, 2008). En particulier, la superposition des dispositifs au fil de leur mise en œuvre rend le système assez opaque et conduit à s'interroger sur la cohérence d'ensemble du système des droits de retraite liés à la famille en France. De même, leur instauration à une époque où prédominait un modèle familial traditionnel pose la question de leur adaptation à un contexte démographique, et socio-économique qui s'est profondément modifié (hausse du travail à temps partiel, réduction de la taille des familles, divortialité accrue), même si des écarts substantiels de droit direct perdurent entre hommes et femmes et que ces droits constituent pour ces dernières une part importante de leur pension. Enfin, dans un

contexte de réformes de retraite, ces droits sont amenés à évoluer (en France, le dispositif de pension de réversion a déjà été modifié suite à la réforme de 2003).

Les travaux sur cet axe de prise en compte de la famille par le système de retraite, construits autour de deux projets différents, devraient se terminer en 2010-2011.

Connaissance et formation des opinions sur la prise en compte des situations familiales par le système de retraite en France

Le premier projet, conduit par Carole Bonnet et Guillaume Destré, est axé sur la connaissance et les opinions des individus sur la prise en compte des situations familiales par le système de retraite. Tout d'abord, l'information est une variable clé dans les décisions que les individus peuvent prendre sur leur cycle de vie. En France, les travaux sur le degré de connaissance des droits à la retraite et les implications que cela peut avoir, aussi bien sur les choix d'âge de départ en retraite que sur les comportements d'épargne, sont encore limités. Par ailleurs, dans un contexte de réformes de ces dispositifs de droits familiaux et conjugaux, il semble indispensable de s'interroger sur les représentations que les individus en ont, et éventuellement, sur leurs aspirations (en particulier, dans quelle mesure trouvent-ils ces dispositifs justes et appropriés ?). Dans un premier travail mené à l'aide de questions introduites spécifiquement dans l'enquête Relations Familiales et Intergénérationnelles pour traiter de cette question, Carole Bonnet et Guillaume Destré ont mis en évidence qu'un tiers des individus ne connaît pas ou se trompe sur le dispositif de pension de réversion. Parmi eux, la moitié déclare ne pas savoir ce que le système de retraite leur verserait si leur conjoint décédait et 16 % se trompent même en surestimant leurs droits. Ces individus pensent en général pouvoir percevoir une pension à laquelle ils n'auraient en fait pas droit ou un montant supérieur que ce qui pourra leur être attribué. Cette sous-population peut ainsi apparaître vulnérable au sens où elle peut alors adopter un comportement d'épargne inadéquat. Les réponses à la question d'opinion sur la réversion soulignent un soutien important à son principe. La moitié des personnes interrogées souhaiterait même que la totalité de la pension du décédé soit reversée à la veuve qui n'a jamais travaillé. Ces éléments devront être considérés dans la perspective d'une réforme de ces dispositifs. L'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le fait d'être au foyer ou la présence d'enfants dans le ménage ont une influence sur les réponses aux questions d'opinion (Bonnet et Destré, 2009, 2011).

Ce travail se poursuit dans la perspective d'une soumission dans une revue internationale. L'autre partie des dispositifs tenant compte de la situation familiale dans le système de retraite, à savoir les droits familiaux, c'est-à-dire les droits à la

retraite acquis par les individus en tant que parents seront examinés. Une question d'opinion concernant la compensation à la retraite des périodes d'interruption liées aux enfants pour les femmes est disponible dans l'enquête ERFI 2005. Une question sur la connaissance des droits familiaux a été posée dans la deuxième vague, disponible fin 2009. Un travail similaire à celui sur la pension de réversion sera mené, de même que la combinaison des deux aspects.

Egalité entre hommes et femmes au moment de la retraite : quel rôle pour les droits familiaux et conjugaux?

L'acquisition de droits individuels à la retraite a toujours été plus difficile pour les femmes que pour les hommes. Leur moindre présence sur le marché du travail, liée entre autres à leur rôle encore dominant dans les tâches domestiques et les soins aux enfants, ne leur permet d'atteindre que des niveaux de retraite limités par rapport aux hommes. Ce constat se retrouve dans la plupart des pays européens, avec des différences liées au stade de développement de l'activité féminine et à la structure du système de retraite, qui atténue plus ou moins les disparités constatées sur le marché du travail.

Il peut sembler particulièrement injuste que les écarts entre niveaux de retraite masculins et féminins conduisent in fine à des écarts sensibles dans les niveaux de vie ou les conditions de vie des hommes et des femmes au moment de la retraite. En effet, sachant que la dissymétrie des rôles masculin et féminin est largement liée à la maternité et à l'éducation des enfants, il paraît souhaitable de compenser la maternité et la plus grande implication des femmes dans l'éducation des enfants. En effet, les enfants apportent des externalités positives à la collectivité. En particulier, ils constituent un investissement en « capital humain » pour l'avenir de la production économique (Folbre, 1994), et ils assurent en partie la pérennité des systèmes de retraite par répartition. Par ailleurs, alors qu'une femme en âge de travailler peut accroître ses ressources en s'impliquant davantage dans la sphère professionnelle, une femme à la retraite ne peut plus améliorer sa situation qui résulte entièrement des choix passés en matière d'activité professionnelle, de maternité et de vie en couple ; ainsi les écarts de revenus entre hommes et femmes seraient davantage « subis » au moment de la retraite, ce qui justifierait leur compensation par le système de retraite public (Ginn, 2004). C'est la raison pour laquelle les systèmes de retraite des différents pays ont prévu des mécanismes qui limitent les écarts de niveaux de vie entre hommes et femmes au moment de la retraite.

Carole Bonnet, Jean-Michel Hourriez et Marco Geraci s'interrogent dans un article de synthèse sur la pertinence de ces dispositifs dans un contexte démographique et économique qui a profondément été modifié depuis leur mise en

œuvre et dans un contexte de réforme des retraites qui conduit parfois à leur remise en cause. Cet article, soumis à la revue *Population*, rassemble en particulier les travaux menés par Carole Bonnet et Jean-Michel Hourriez sur la pension de réversion. Ces derniers ont mis en évidence le rôle important joué par cette dernière dans le maintien du niveau de vie suite au décès du conjoint (2008a, 2008b) mais aussi ses insuffisances et ceux menés avec Marco Geraci sur les droits familiaux (2009), qui mettent en évidence leur rôle dans la réduction des écarts de retraite entre hommes et femmes et la nécessité de les renforcer dans un contexte dans lequel la pension de réversion ne suffira plus.

COMMENT APPRECIER LA GENEROSITE DES SYSTEMES DE RETRAITE ? UNE APPLICATION AUX PAYS DE LA MEDITERRANEE

Le concept de générosité est fréquemment utilisé dans la littérature sur les systèmes de retraite. Il est au cœur des comparaisons entre régimes d'un même pays ou entre pays. Cette notion est aussi fréquemment invoquée lors de la mise en œuvre de réformes, visant à restreindre la générosité supposée du système de retraite ou de tel ou tel régime. Mais ce terme commun revêt de nombreuses acceptions possibles. Le travail mené par Samia Benallah (CNAV), Carole Bonnet, Claire El Moudden (CREM, Université de Caen) et Antoine Math (IRES) a d'abord consisté en une revue de la littérature sur cette notion, souvent utilisée dans la littérature mais moins fréquemment explicitée. Dans un deuxième temps, il s'est agi d'identifier les deux dimensions de la générosité d'un système de retraite, interne et externe, et les indicateurs pertinents (respectivement âge de la retraite, niveau des pensions servies, existence et niveau de minima de pension... pour la générosité interne et taux de couverture, revenu des personnes âgées... pour la dimension externe). Le travail se poursuit par la construction d'un indicateur synthétique, en s'inspirant des travaux menés pour l'élaboration de l'indicateur multidimensionnel de développement humain (IDH), afin de tenir compte de l'ensemble des dimensions du système de retraite et de pouvoir comparer différents pays ou systèmes. Cet indicateur est ensuite utilisé pour une comparaison de l'Algérie, la France, le Maroc, la Tunisie et la Turquie, cinq pays du pourtour méditerranéen. Leurs systèmes de retraite, financés en répartition et avec une forte composante bismarckienne, sont fréquemment présentés comme généreux, ce même terme recouvrant des situations très contrastées (OCDE, 2007, Robalino, 2005). Une des difficultés importantes du travail à ce stade réside dans l'harmonisation des données afin d'assurer la comparabilité des indicateurs. L'objectif final de cette recherche est d'étudier la manière dont la générosité a évolué dans les différents pays concernés et ce, en lien avec les réformes de retraite. Une soumission au colloque « Vieillesse dans la population dans les pays du Sud » a été faite.

LES POLITIQUES DE SANTE QUEL ROLE ATTRIBUER AU MODE DE FINANCEMENT DES HOPITAUX ? L'EXEMPLE DU TRAITEMENT DE L'INFARCTUS AIGU DU MYOCARDE EN FRANCE.

Les hôpitaux n'ont pas la même propension à traiter les patients selon leur mode de financement. Jusqu'en 2004, les hôpitaux publics sont financés par enveloppe budgétaire. Ils doivent donc faire des arbitrages entre les procédures utilisées et limiter dans une certaine mesure le recours aux procédures coûteuses. Les hôpitaux privés à but lucratif bénéficient quant à eux d'un remboursement à l'acte et sont donc enclins à utiliser les procédures de pointe plus souvent que les hôpitaux publics. Il est généralement plus coûteux pour les patients d'aller dans un hôpital privé à but lucratif que dans un hôpital public car ils doivent payer pour l'occupation de leur chambre et pour la partie non négligeable des soins qui n'est pas couverte par leur mutuelle. L'accès aux hôpitaux privés à but lucratif n'est donc garanti que pour les patients ayant des revenus suffisants. Les différences de revenus peuvent ainsi générer des inégalités d'accès aux procédures de pointe, celles-ci étant plus souvent utilisées dans les hôpitaux privés à but lucratif.

A partir de 2004, le mode de financement des hôpitaux a été modifié avec l'introduction de la Tarification à l'Activité (T2A). Alors que les hôpitaux étaient auparavant financés par enveloppe budgétaire, ils sont peu à peu financés sur la base de groupes homogènes de séjours (GHS). Les séjours des patients sont regroupés dans les GHS selon leurs similitudes médicales en termes de prise en charge. Par ailleurs, certains actes supplémentaires coûteux sont remboursés à cent pourcents. Ce changement de mode de financement doit permettre un meilleur accès des patients aux procédures de pointes dans les hôpitaux publics.

Laurent Gobillon et Carine Milcent s'intéressent à l'effet du mode de financement des hôpitaux publics sur le traitement et la mortalité des patients atteints d'une pathologie grave nécessitant des soins de pointe : la crise cardiaque.

Les individus faisant une crise cardiaque sont généralement amenés en urgence à l'hôpital avant d'être renvoyés chez eux ou transférés dans un service ischémique. Ils ne sont alors plus en état de crise mais leur infarctus est encore récent. Ils peuvent être traités en hôpital avec des procédures invasives en limitant les risques d'un décès brutal. On dit que les patients à ce stade de leur pathologie sont atteints d'infarctus aigu du myocarde (AMI). Alors que pendant longtemps, les patients ont été traités à l'aide de pontages coronariens, d'autres procédures ont vu le jour dans les années quatre-vingt-dix. En particulier, le cathéter – un tube flexible placé dans une veine ou une artère où est localisé un bouchon – est maintenant couramment utilisé pour améliorer la circulation sanguine et faciliter les perfusions. Les médecins font souvent usage d'une angioplastie en complément, c'est-à-dire une sorte de ballon que l'on gonfle dans le cathéter pour créer un passage dans l'artère. Des stents – prothèses en forme de ressort – sont parfois insérés pour maintenir l'artère dilatée. Ces traitements nécessitent l'utilisation de consommables médicaux qui ne sont utilisables qu'une seule fois, et ont la particularité d'être coûteux. Par exemple, l'utilisation d'une angioplastie augmente le coût de séjour de 30% à 60% (Dormont et Milcent, 2000).

Des premiers travaux menés par Laurent Gobillon et Carine Milcent portent sur l'utilisation d'angioplasties et de stents dans les hôpitaux privés à but lucratif et les hôpitaux publics avant la mise en place de la T2A. Les données utilisées sont celles du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI), sur la période 1998-2003. Ces données sont exhaustives pour tous les séjours des patients hospitalisés pour un AMI en France. Sur la période considérée, elles ne permettent cependant pas de suivre les patients lors d'un transfert si bien que l'analyse est limitée aux patients provenant de leur domicile. Alors que 41% des patients dans les hôpitaux privés à but lucratif sont traités à l'aide d'une angioplastie couplée à des stents, la proportion n'est que de 20% dans les hôpitaux publics mais reste non négligeable (Gobillon et Milcent, 2010).

Il est possible de montrer que la propension à décéder des patients atteints d'un AMI est plus forte dans les hôpitaux publics que dans les hôpitaux privés à but lucratif, même lorsque les effets de composition en termes démographiques et de diagnostics secondaires sont pris en compte. On peut se demander dans quelle mesure la différence d'utilisation des traitements dans les hôpitaux peut expliquer la différence de mortalité des patients. Des résultats préliminaires montrent que les traitements ont un grand rôle à jouer pour expliquer les disparités hospitalières. En effet, lorsqu'on raisonne toutes choses égales par ailleurs en termes de traitements, la propension à décéder pourrait même devenir plus faible dans les hôpitaux publics que dans les hôpitaux privés à but lucratif.

Il est aussi intéressant de remarquer que les hôpitaux publics transfèrent des patients plus souvent que les hôpitaux privés à but lucratif. Cette différence disparaît quand on prend en compte les traitements que les patients ont reçus. Ce résultat suggère que les hôpitaux publics transfèreraient leurs patients plus souvent parce qu'ils n'ont pas les moyens de les traiter. Ce point demande à être approfondi.

Les résultats obtenus par Laurent Gobillon et Carine Milcent suggèrent l'existence d'un rationnement dans les hôpitaux publics. On peut se demander si des changements dans les politiques de financement comme ceux qui ont été implémentés à partir de 2004 avec la T2A (Tarification à l'Activité) permettent de réduire ce rationnement. La prise en charge d'actes supplémentaires à cent pourcents introduite avec la T2A a un intérêt particulier ici puisque le stent est rajouté à la liste des actes totalement remboursés à partir de 2005. Ainsi, les hôpitaux publics devraient avec un meilleur accès à des traitements de pointe à partir de cette année là. On peut donc s'attendre à ce que les différences de traitements se resserrent entre les hôpitaux du public et les hôpitaux du privé à but lucratif à partir de 2005. Nous souhaitons donc étudier l'évolution de la différence de traitements entre hôpitaux publics et hôpitaux privés à but lucratif avant et après 2005. On peut en particulier construire, pour chaque hôpital, un indicateur de contrainte d'utilisation des stents. Cet indicateur est la différence de proportion de stents administrés dans les six derniers mois de l'année et les six

derniers mois de l'année. Si un hôpital est contraint, on s'attend à ce que ses médecins administrent plus de stents en début d'année quand des consommables sont disponibles, qu'en fin d'année quand il ne reste plus de prothèses en stock. On peut alors examiner dans quelle mesure les hôpitaux publics sont moins contraints en 2005 qu'en 2003 (avant l'introduction de la T2A), et comparer l'évolution de leurs contraintes avec celle des hôpitaux privés à but lucratif.

LES POLITIQUES D'INDEMNISATION DU CHOMAGE : LOGIQUES, IMPACTS ET INTERACTIONS AVEC LES SOLIDARITES PRIVEES

SOLIDARITE PUBLIQUES ET PRIVEE DANS LA PRISE EN CHARGE DU CHOMAGE : QUEL EST LEUR IMPACT SUR LA PAUVRETE DANS 10 PAYS DE L'UNION EUROPEENNE ?

En dépit de l'affichage d'objectifs communs dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, les contextes nationaux des pays de l'Union restent fortement hétérogènes tant en termes de politiques de l'emploi que du fonctionnement du marché du travail. La forte diversité des taux de chômage s'accompagne d'une grande variation dans les modes de prise en charge des chômeurs, variation reliée à une genèse différente des systèmes de protection sociale dans chacun de ces pays. Une première typologie des systèmes de protection sociale établie par Esping-Andersen (1990) distinguait trois types de modèles en Europe. Un modèle « nordique », caractérisé par l'universalisme des prestations et des montants élevés distribués, un modèle « libéral », qui dispense des allocations d'un faible montant et un modèle « continental », dans la tradition bismarckienne d'assurance dans lequel les droits sont liés à l'emploi et au versement de cotisations assises sur les salaires. Cette typologie esquisse une première ligne de fracture quant à la générosité des systèmes, opposant le modèle nordique au modèle libéral, mais ne nous fournit pas une vision complète de l'UE. Par ailleurs, il a été également souvent souligné que la faible intervention de l'Etat dans le sud de l'Europe est compensée par le filet de protection informel fourni par la famille ((Ferrera 1996, Rhodes 1996 ou Gough 1996) ce qui a amené Esping-Andersen (1999) à distinguer un quatrième modèle de protection sociale, le modèle « méditerranéen », dans lequel la famille tend à compenser le faible développement de l'Etat providence.

D'autres travaux viennent étayer cette dernière hypothèse. Le chômage du chef de ménage est moins pénalisant en termes de consommation dans le sud de l'Europe qu'il ne l'est dans le Nord (Bentolila, Ichino 2000). Les différences observées dans la générosité des systèmes d'indemnisation n'impliquent pas nécessairement de grandes disparités dans le niveau de vie des chômeurs (Ekert-Jaffé O, Terraz I. 2000). Comment cet apport de la famille peut-il être quantifié et cette apparente substituabilité dans le

sud de l'Europe est-elle également valide pour les autres pays européens ? Dans ce travail nous testons la substituabilité entre solidarités privées et publiques et analysons comment ces éléments se combinent dans la prise en charge des chômeurs européens pour atténuer la pauvreté associée au chômage en nous appuyant sur le panel européen des ménages.

Un premier article (Economie et Statistiques, 2006) a montré que la famille est moins efficace que l'Etat pour compenser les pertes liées au chômage. Nous cherchons à développer les conséquences de ce travail au plan des politiques et à en mesurer les effets sur la pauvreté des chômeurs. De plus, les jeunes chômeurs choisissent-ils vraiment de vivre chez leurs parents ? Les configurations familiales sont-elles endogènes à la perte de niveau de vie des chômeurs ? Les premiers résultats ont été présentés à l'ESPE en 2009. Enfin, un article sera consacré à l'impact du chômage (durée et prévalence) sur les salaires en Europe.

4.2. L'assurance chômage en France : mécanismes, logiques et impacts

Olivier Baguelin et Delphine Remillon s'intéressent à l'analyse des mécanismes de l'assurance chômage en France et de ses effets sur les différentes populations de chômeurs (jeunes, seniors, femmes, travailleurs précaires, etc.), en étudiant l'évolution des paramètres de l'indemnisation au fil des différentes conventions et notamment la modification importante introduite par la dernière (l'instauration d'une « filière unique » d'indemnisation chômage en avril 2009).

Nous chercherons à expliciter les logiques sous-jacentes à la politique française d'indemnisation du chômage (derrière la complexité des paramètres du régime) et questionnerons son adéquation aux évolutions démographiques et socio-professionnelles ainsi que les propriétés conjoncturelles des conventions successives (leur rôle de « stabilisateur automatique »).

Références

- Bourdieu, J., L. Kesztenbaum, et G. Postel-Vinay, "Pensions or savings? Ageing in France at the turn of the century." *Working paper*, 2009.
- Bourdieu, J. et L. Kesztenbaum, "Patrimoine et retraite : l'expérience française de 1820 à 1940." *Economie et Statistiques*, 2009. 417-418: p. 77-91.
- Bonnet C., Hourriez J.M., 2009a, « Veuvage, pension de réversion, et maintien du niveau de vie suite au décès du conjoint : une analyse sur cas types », *Retraite et Société*, n° 56, pp. 72-103
- Bonnet C., Hourriez J.M., 2009b, « Quelle variation du niveau de vie suite au décès du conjoint ? », *Retraite et Société*, n° 56, pp. 106-137.

Baclet A., Raynaud E., 2008, « La prise en compte des revenus du patrimoine dans la mesure des inégalités », *Économie et Statistique*, n° 414, 2008

Bonnet C., Buffeteau S., Godefroy P., 2006, « Les effets des réformes de retraites sur les inégalités de genre en France », *Population*, n° 1/2.

Boissinot J., Friez A., 2006, « Épargne et patrimoine des ménages : données macroéconomiques et données d'enquête », in *L'économie française*, édition 2006, Insee Références.

Bourreau-Dubois C., Jeandidier B. et Deffains B. (2005), « Un barème de pension alimentaire pour l'entretien des enfants en cas de divorce », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 4, p. 101-132

Brocas Anne-Marie, 2004, « Les femmes et les retraites en France : un aperçu historique », *Retraite et Société*, n° 43

BUTRICA Barbara. A. and Howard. M. IAMS, 2000, "Divorced Women at Retirement : Projections of Economic Well-Being in the Near Future," *Social Security Bulletin*, 63(3): 3-12.

Carter, S.B. et R. Sutch, "Myth of the Industrial Scrap Heap: A Revisionist View of Turn-of-the-Century American Retirement". *The Journal of Economic History*, 1996. 56 (1): p. 5-38

Conseil d'orientation des retraites, 2008, *Retraites : droits familiaux et conjugaux*, 6ème Rapport.

CHRISTELIS D., JAPPELLI T., PADULA M., 2005, "Wealth and Portfolio Composition, in Health, Ageing and Retirement in Europe. First Results from the Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe".

Deere C., Doss C., 2006, "The Gender Asset Gap: What Do We Know and Why Does It Matter?" *Feminist Economics* 12 (1-2) (Jan/ Apr): 1-50.

Dormont B. et C. Milcent (2000), « Coûts hospitaliers et tarification par pathologie - Le cas de l'infarctus du myocarde aigu. », *Revue d'Économie Politique*, 110(4), pp. 571-596.

Dormont B. et C. Milcent (2006), « Innovation diffusion under budget constraint. Microeconomic evidence on heart attack in France », *Annales d'Économie et de Statistiques*, 79/80.

Favreault M., Sammartino F. and Steurle C. (eds.), 2002, *Social Security and the Family*, The Urban Institute Press.

Feldstein M., 1974, "Social Security, Induced Retirement, and Aggregate Capital Accumulation", *Journal of Political Economy* 82(5), 905-926.

Gobillon L. et Milcent (2010), « Innovative procedures: the key for hospital performance », Document de travail en cours.

GORNIK J., MUNZI T., SIERMINSKA E., SMEEDING T., 2006, « Older Women's Income and Wealth Packages: The Five-Legged Stool in Cross-National Perspective », Working Paper, n° 3, Luxembourg Income Study

HAIDER Steven. J., JACKNOWITZ Alison. and SCHOENI Robert F., 2003, "The economic status of elderly divorced women", Working Paper 2003-046, University of Michigan.

HAIDER Steven. J., JACKNOWITZ Alison. and SCHOENI Robert F., 2003, "The economic status of elderly divorced women", Working Paper 2003-046, University of Michigan.

HOLDEN K, BRAND J., 2003, Income change and distribution upon widowhood : Comparison of Britain, U.S., and Germany. In E. Overbye, and P. Kemp (Eds.), *Pensions: Challenges and reform*. Aldershot, Ashgate.

Lindert, P., *Growing public. Social spending and economic growth since the eighteenth century*. 2004, Cambridge University Press: Cambridge.

HURD, M. AND WISE D., 1989, The wealth and poverty of widows : assets before and after husband's death", in the *Economics of aging*, eds Wise. Chicago : University of Chicago press.

KALOGIROU Starnatis, MURPHY Michael, 2006, « Marital Status of people aged 75 and over in nine EU countries in the period 2000-2030", *European Journal of Ageing*, 3(2):74-81

Lee, C., "The Rise of the Welfare State and Labor-Force Participation of Older Males: Evidence from the Pre-Social Security Era". *The American Economic Review*, 1998. 88 (2): p. 222-226.

Lollivier S., Verger D., 1996, « Patrimoine des ménages : déterminants et disparités », *Économie et Statistique*, n° 296-297.

Sofer C., Sollogoub M. (1992), « Une confrontation de trois modèles de mariage à partir de l'analyse des transferts ordonnés du divorce », *Economie et prévision* n° 102-103, p. 247-263

Thévenon O., 2008, « Les politiques familiales dans les pays développés : des modèles contrastés », *Population et Sociétés*, n° 448.